CONDITIONS DE L'ABEILLE.

1o. Pour la feuille quotidienne—DIX PIASTRES PAR AN payable six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

2o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'on n'indique quelqu'un à la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement. L'abonnement est exigible l'année d'avance.

3o. Aucun abonnement [illegible] la campagne ne sera arrêté à moins que les arrérages soient payés, et moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement n'en fait connaître sa détermination par écrit, à l'éditeur de l'Abeille un mois avant l'expiration de l'abonnement courant.

4o. Les Avis se publient en ANGLAIS et en FRANÇAIS. On ne les admet pas dans une seule langue. Le prix est d'UNE PIASTRE pour dix lignes ou moins, pour la première insertion de chaque langue, et cinquante cents pour les insertions subséquentes.

5o. Les Avis qui seront publiés par intervalles seront chargés une piastre pour la première insertion, et une [illegible] pour chaque langue et par chaque publication.

6o. Les Avis dont le nombre d'insertions ne sera pas marqué, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7o. Le montant des abonnements à l'année pour la publication des avis commerciaux, à des prix raisonnables.

8o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

9o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur gazette sont priés d'en informer l'éditeur.

10o. Les porteurs de l'Abeille n'ont le droit ni de porter un abonné, ni celui de suspendre un abonnement.

Paquets réguliers entre la Orléans et Natchez.—Le bateau à vapeur MISSOURI FULTON, capitaine Perin, partira pour Natchez et tous les ports intermédiaires tous les mardis à 10 heures précises du matin. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
GRIVOT & PAIGE, 14 rue Poydras.
N B—Ce bâtiment est neuf, et construit principalement pour des passagers. 17 jan

POUR LOUISVILLE.—Le bateau à vapeur NORTH AMERICA, capitaine Russell, partira très incessamment pour le susdit port, et les autres intermédiaires. Pour fret ou passage, ayant de très beaux emménagemens, s'adresser à bord, ou à
12 janv FORSYTH, GOODWYN & Co.

Paquebot régulier entre la Nouvelle Orléans et les Attakapas.—Le beau et superbe bateau à vapeur MONMOUTH, John W. Dough capitaine, va commencer à servir comme paquebot régulier entre la Nouvelle-Orléans, et St. Martinville, et tous les ports intermédiaires, partant de la Nouvelle-Orléans tous les [illegible] à deux heures de l'après midi. S'adresser à
EASTMAN & BROTHERS.
P. S. Les dettes de l'équipage ne seront payées qu'autant qu'elles seront accompagnées de l'ordre du capitaine. 5 janvier

Pour les ports des E.-Unis.

POUR PHILADELPHIE.—Le brick de première classe **Daniel Ketty**, capitaine Anthony, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira prochainement. Pour conditions de fret ou passage, s'adresser à
HOSKINS & WILCOCKS.
31 janv 51 rue du Camp.

POUR PHILADELPHIE—Le brick de 1ère classe **Mayoun**, capitaine Dunn, est prêt à recevoir chargement pour un port quelconque du haut ou du bas de la côte. Pour fret ou passage s'adresser à
HOSKINS & WILCOCKS.
31 janv. 51 rue du Camp.

POUR BALTIMORE.—Le brick de 1ère classe **Argo**, capitaine Hutchings, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira immédiatement. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à
HOSKINS & WILCOCKS.
31 janv. 51 rue du Camp.

POUR louer ou freter pour l'Europe ou tout autre port de la côte, la A 1 barque Edward, capitaine Berry, de 181 tonneaux, en bon état et prêt à recevoir du chargement. Pour conditions s'adresser à
SOMERS & ALEXANDER,
31 jan—6f 80, rue de Magasins.

POUR BOSTON.—La barque fine voilière MARY, cap. Wingate, partira sous peu de jours pour le port ci-dessus, et peut prendre quelques tonneaux de fret. Pour les conditions et pour passage, s'adresser à
BAILEY & ABBOTT.
28 jan 14, rue Bienville

Pour Pascagoula et les points intermédiaires. La goélette COTTON PLANT, [illegible] charge au nouveau bassin partira incessamment. Pour fret et passage, s'adresser au capitaine à bord au nouveau bassin, rue Julie. 28 jan -3f

POUR SAVANNAH.—La belle et fine voilière goélette MARION, cap. Eaton, ayant la moitié de sa cargaison engagée, partira incessamment pour le port ci-dessus; pour balance de fret ou passage, avec de bons emménagemens, s'adresser à
L. D. C. WOOD
22 rue Poydras.

POUR PHILADELPHIE. Ligne de navires de [illegible].—Le paquebot ARCHER, capitaine [illegible], ayant une partie de son chargement engagé et rendue à bord partira sous peu. Pour conditions du fret ou passage, ayant de superbes emménagemens, s'adresser à
HOSKINS & WILCOCKS.
31 janv 51 rue du Camp.

POUR NORFOLK.—City Point et Richmond.—Le beau brick ORION, cap Card est prêt à recevoir du fret pour les ports ci-dessus. S'adresser à
ROBINSON & Co.
45 rue du Camp.

POUR PORTSMOUTH
Le beau brick fin voilier **Uncas**, cap. Berry, partira sans faute Samedi prochain. Pour 50 balles, s'adresser à
FORBASH & STEBBERS,
27 janv 85, rue de la Commune.

POUR PHILADELPHIE.—Le navire paquebot ED. BONNAFE, capitaine Gallagher sera expédié sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord vis à vis l'Hotel de la Monnaie ou à
JAMES REED & Co. 35 rue Royale.

POUR CHARLESTON—Le brick de première classe, et fin voilier **HIRAM**, à la moitié de son chargement engagé. Pour reste du fret ou passage, s'adresser à
21 jan BAILEY & ABBOTT, 14 rue Bienville

POUR BOSTON—La goel. ANNA WAN, capitaine Paine, prendra 50 balles de coton pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à
BAILEY & ABBOTT,
14, rue Bienville.

POUR PHILADELPHIE—Le brick **Daniel Kibby**, A. 1, capitaine Anthony, est maintenant prêt à prendre son chargement et cotte pour prendre du fret. Pour fret ou passage s'adresser à
HOSKINS & WILCOCKS.
51 rue du Camp

POUR BOSTON—Le LEONIDAS, capitaine Crocker, à présent en chargement peut prendre encore 80 balles de coton ou quelque fret lourd. Pour les conditions ou passage s'adresser à
BAILEY & ABBOTT,
14, rue Bienville

POUR PENSACOLE—La goélette fin voilière ATLANTIC, capitaine Stevens, sera expédiée pour le port ci-dessus sans délai, s'adresser à GRIVOT & PAIGE.
12, rue Poydras

POUR BALTIMORE.—Le brick de 1ère classe ARGO, capitaine Hutchings ayant la plus grande partie de son chargement assuré, sera expédié sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
HOSKINS WILCOCKS.
No 51 rue du camp

POUR PHILADELPHIE—Le navire JOHN SARGEANT, paquebot régulier, capitaine Van Dycke, sera expédié sous peu, pour fret ou passage s'adresser à bord devant l'Hôtel de la Monnaie ou à
JAMES REED & Co.
No 35 rue Royale

POUR BOSTON—Le A 1 brick UNCAS, fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Ben, a besoin de 300 balles pour compléter son chargement, pour fret des quelles s'adresser à
FORBUSH & STEBBINS.
85 rue de la Commune

POUR NEW-YORK.
Le A 1 brick GOUV. COODINGTON, capitaine Bailey, ayant son chargement engagé sera expédié sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à
BAILEY & ABBOTT,
14, rue Bienville.

POUR LA MOBILE.
La belle goélette ORBIT, capit. Williams, sera expédiée sous peu. Pour le restant du passage, s'adresser à bord devant la place ou à
FORBUSH & STEBBINS,
85, rue de la Commune.

Paquebots pour Savannah—*Ligne Commerciale*
Kentucky, capitaine Paine
Tantivy, capitaine J. Pitcher.
Les bâtiments ci-dessus sont de la première classe, [illegible] sont tous des hommes expérimentés. [illegible] peut se fier sur leur ponctualité dans leurs départs.
Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à
L. D. C. WOOD,
22, rue Poydras.

Pour les ports d'Europe.

POUR PROVIDENCE—Le superbe et fin voilier brick TOM CRINGLE, cap. [illegible], partira incessamment. [illegible] de marchandises lourdes, s'adresser de
LEVI H. GALE.
93 rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le superbe navire de première classe ROGER SHERMAN, cap Lowelle, a besoin de 250 balles de coton pour compléter son chargement. Pour conditions du fret ou passage s'adresser à
L H GALE,
93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL—Le superbe navire A 1 fin voilier JACOB PERKINS, cap Shoof, a besoin de 200 balles pour compléter son chargement. Pour conditions et pour passage, s'adresser à
L H GALE.
93 rue de la Commune.

POUR LE HAVRE.—Le superbe navire A 1 fin voilier, ROBERT BOUNE, cap Mansfield, a besoin de 200 balles de coton pour compléter son chargement. Pour conditions et pour passage, s'adresser à
L. H GALE.
93 rue de la Commune.

POUR NEW YORK—Nouvelle ligne de paquebots, de 30.
Le navire ALABAMA, capitaine C. C. Berry ayant une partie de sa cargaison engagée partira le 30 du courant.
Pour fret ou passage s'adresser à bord vis à vis du marché aux légumes ou à FRANKLIN & AMES.
24 jan 86 rue du Camp.

POUR LE HAVRE—Paquebot [illegible].—Le brick fin voilier VERNON, capitaine Murphy, ayant sa cargaison engagée, partira [illegible]. S'adresser pour passage seulement à
L H GALE, 93 rue de la Commune.

FRET POUR LIVERPOOL—1400 [illegible] [illegible] à prendre; un [illegible] au navire qui [illegible] prendre [illegible] devant le [illegible] à Coton d'ensemble. S'adresser à
T. T. & G. [illegible], 55, rue du Camp.

VINS de Champagne de Chablis à vendre par
JULES LEBLANC & Co.
Rue Royale, No 168

En Charge pour Nantes—Le brick fin voilier EVERETT, capitaine Fitch, ayant la majeure partie de son fret engagé, peut encore prendre 100 à 150 balles. Pour les conditions, s'adresser à M. BTE. JUETTE,
18 janv rue de Chartres, No. 179

POUR LE HAVRE—Le beau brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre Export, capitaine Morrill, à toute sa cargaison engagée et peut prendre trois passagers. Pour les conditions, s'adresser à BAILEY & ABBOTT,
26 jan 14, rue Bienville.

POUR LE HAVRE—Le navire de première classe, fin voilier **Talamah**, capitaine Geo. Barstow, a besoin de 300 balles pour compléter sa cargaison. Pour conditions de ce fret et pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à BAILEY & ABBOTT,
26 janvier 14, rue Bienville.

POUR LE HAVRE—Le superbe navire A. 1. fin voilier **Bangor**, capitaine Dyer, a son chargement engagé, et prendra deux passagers. Pour les conditions, s'adresser à
20 jan BAILEY & ABBOTT.

POUR LIVERPOOL.
Le navire JOHN SARGEANT, capitaine C. Van Dycke va partir immédiatement. S'adresser pour passage seulement, à bord en face de l'hotel de la monnaie ou à J. REED & Co.
25 janv rue Royale No. 35

POUR LIVERPOOL.—Le navire de 1re. classe **Humphrey**, capt. Langdon, prendra environ 1000 balles en chargement et est prêt à être affrété. s'adresser à
SAM. THOMPSON & Co.
24 janv. 31 rue du Camp.

POUR LIVERPOOL.—Le superbe navire ROBERT FULTON, fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, capitaine E. Dubs. Pour fret ou passage, s'adresser à
18 janv SAM. THOMPSON & Co.

POUR LIVERPOOL—Le A. 1 navire TAMANEND, fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, sera expédié sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
18 janv SAM. THOMPSON & Co.

POUR LIVERPOOL.—Le A 1 navire ABBOTSFORD, capitaine Michel, ayant la plus grande partie de son chargement à bord sera expédié sous peu. Pour balance du fret s'adresser à H G GAMMACK & Co.
6 janv 65 rue Gravier

POUR LIVERPOOL.—La barque fine voilière WOLGA, Davis capitaine, a son chargement engagé. Pour fret ou passage s'adresser à R GRONING & Co. 5 janv

Pour le Havre—Le navire AL MERCHANT, capitaine Jordan, a besoin de 350 balles pour compléter son chargement. S'adresser à
24 dec L H GALE, 93 rue de la Commune.

Pour Liverpool—Le navire AI KUTUSOFF, capitaine Taylor, a besoin de 250 balles pour compléter sa cargaison. Pour fret ou passage, s'adresser à
24 dec L. H GALE, 93 rue de la Commune.

POUR LE HAVRE—Le beau navire fin voilier A 1 **Lagrange**, capitaine Pat [illegible], sera expédié promptement. Pour fret de 350 balles, ou passage s'adresser à
LEVI H. GALE.
24 janv. 93 rue de la Commune.

POUR LE HAVRE.
Le beau et fin voilier navire, de 1ère classe **Médora**, capitaine Nowell, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, doit partir sous peu. Pour fret de 300 balles de coton, ou pour passage, s'adresser à L H GALE
24 jan 93 Rue de la Commune.

POUR MARSEILLE—Le navire A I RENOWN, capt. Goldsmith, ayant tout son chargement à bord à l'exception de 300 balles de coton. Pour fret ou passage, s'adresser à
21 janv SAM. THOMPSON & Co.

POUR LE HAVRE—Pour passage seulement.—Le superbe navire, fin voilier MINERVA, capitaine Marshall, ayant toute sa cargaison arrêtée et rendue à bord, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à
20 jan L. H. GALE, 93 rue de la Commune.

Pour les ports du Mexique.

POUR L'EMBOUCHURE DES BRAZOS—La goélette texienne de guerre la TERRIBLE, capitaine Williams, va partir pour l'endroit ci-dessus sans délai, s'adresser pour passage seulement à
25 jan T TOBY & BROTHERS.

POUR TAMPICO—La belle goëlette fine voilière LADY HOPE, capitaine Williams, sera expédiée sous délai pour le dit port. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord, ou à
22 dec KOHN, DARON & Co.

POUR LA BAIE DE GALVESTON—La goëlette KOSCIUSKO, capt. Burns, sera expédiée sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord en face de la rue St Louis ou à
21 jan JAMES REED & Co 35 rue Royale

Pour les Antilles.

POUR LA HAVANE—Le brick de 1ère classe, fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, **Comète**, capitaine Trout, est maintenant prêt à recevoir du chargement et sera bientôt expédié.
Pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord ou à HOSKINS WILCOCK.
12 janv 51 rue du Camp.

POUR LA HAVANE—Le beau brick fin voilier A I SEA BIRD, capitaine Maybery, sera prêt à recevoir du fret dans deux jours pour le susdit port. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à
L H GALE,
15 dec 93, rue de la Commune

Vendre. Louer ou Fréter.

A LOUER OU FRETER—Deux belles goëlettes du port de 120 et 150 tonneaux, sont prêtes à recevoir chargement pour un jour ou deux s'adresser à 1er. L. C. D. WOOD

A FRETER—Le beau navire AI FLORENCE, de 300 tonneaux, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Lewis Russell, sera prêt à recevoir du fret dans quelques jours. S'adresser au capitaine à bord vis à vis le poteau no 52, face à la rue des Ursulines.
Les consignataires dudit navire voudront bien recevoir leurs marchandises demain 31 jan

A FRETER OU A LOUER—Le beau brick COMET, capitaine Dickenson, prendra du fret ou des passagers pour un port quelconque du golfe du Mexique. S'adresser à
27 jan CUCULLU, LAPEYRE & Co.

A LOUER OU FRETER—Un superbe navire américain pouvant contenir 1200 balles de coton, ayant son lest à bord et prêt à prendre chargement s'adresser à
24 jan JAMES REED & Co. 35 rue Royale.

A VENDRE—La goëlette VELASCO, du port de 69 tonneaux, peut porter 700 barils, et ne tire que peu d'eau, à présent mouillée devant la presse à coton d'en bas. S'adresser à
JAMES REED & Co,
2 janvier 35, rue Royale

A FRETER.—La belle goelette WATER WITCH, capitaine Dupeire, prendra du fret pour quelque soit le port du Mexique, s'adresser à M. S. CUCULLU, LAPEYER & Co
12 janv.—3

A FRETER—Le brick MAGOWN, capitaine Dassing, est prêt à prendre chargement, et tient à la côte pour prendre cargaison pour un port du nord. S'adresser à
HOSKINS & WILCOCKS,
7 janv 51, rue du Camp

A VENDRE.
LE brick TIGRESS, doublé et chevillé en cuivre, construit en chêne vert à Massachussetts, équippé de voiles, cordages et prêt à mettre en mer, port de 160 tonneaux—S'adresser à
QUARLES & Co,
6 janv No 21, rue de la Douane

A LOUER—Un magasin dans la rue de Chartres, convenable pour le commerce des marchandises sèches ou d'habillemens—Aussi le second étage du no 25, rue de Chartres. S'adresser au no 17 rue du Canal. 7 jan

A LOUER—Cette belle Maison à trois étages, en brique, rue du Canal, entre Remparts et Bourgogne. On peut en donner possession immédiatement. Pour les conditions, s'adresser à G. R. STRINGER,
7 dec 50, rue du Canal.

A LOUER—Un magasin dans Bank Alley au 1er. Janvier. S'adresser à
LINCOLN & GREEN
16 dec No 36 rue du Camp

A LOUER—Cette maison à trois étages maintenant occupée par M. W. Ker, située rue de l'Esplanade entre Condé et Royale.—On pour a en obtenir la possession le 1er janvier 1837. S'adresser à A. RASH,
20 dec—6f no 75, rue de Chartres

CAZADORES DE ORLEANS. *Atencion*—La compania se reunira el domingo, 5 de Febrero à las 10 de la manana con armamento completo, cazaca y pantalon de pano para un paseo militar, y tratar de asuntos que interesan al cuerpo; se recomienda la mayor asistencia y punctualidad; la reunion esquina St. Felipe y calle Real.
De orden del capitan.
1 fev F A GARCIA, sargto. segundo.

JAEGER ACHTUNG—Die mitglieder der compagnie find aufgefodert sich nauhsten sontag den 5 Februar morgens 9 uhr auf dem versammlungs platz beyin Bassin in voller uniform einzufinden.
By orde des capitans,
1 fev J C WAGNER, Oberjaeger.

TERRES DU TEXAS—A vendre par le soussigné deux lots de terre, l'un de 640 et l'autre de 320 acres, avec de bons certificats donnés par le pouvoir exécutif actuel, à vendre pour argent comptant ou sur bon papier bien endossé, à longs termes.
T. TOBY & FRERES.
D'après la constitution du Texas, aucun étranger ne peut avoir de terre, à moins que ses titres ne viennent du gouvernement. 25 janv

AVIS—Si Mr W B HAY et W B F LOYD demeurant au Texas veulent voir cet avis il pourront en s'adressant à T. Toby et Brother, apprendre quelque chose qui les intéresse.
25 jan rue du Camp No 36

TOILE DE RUSSIE—24 balles toiles de Russie venant d'arriver, à vendre par
5 jan GEORGE GREEN.

MOUSSELINE SUISSE—3 caisses unies et brodées, à vendre par J. VATINEL,
19 janv 21, rue Conti.

VITRES & PEINTURES—M. Leray ayant acheté le magasin de M. F. Fransioli, situé rue Chartres no 183, tiendra constamment un grand assortiment de peintures et de vitres de toutes les grandeurs
3 jan—1m LERAY.

75 Barils whiskey rectifié, en magasin et à vendre par JOS. S. SLOAN,
17 jan No. 39, Nouvelle Levée

J. F. WANGER, Dentiste.
INFORME ses amis et le public en général, qu'il a établi son domicile dans la maison de Mme. Lefebvre et Brother à l'encoignure des rues de Chartres et de Conti l'entrée par la rue de Chartres, où il exercera sa profession avec la plus grande exactitude; il ne négligera aucune peine pour obtenir une juste célébrité.
Il se transportera à domicile si les personnes le désirent. 20 janv—3 fps.

LE soussigné partant pour France en avril prochain, offre à vendre ou à louer une Maison, située rue Bourbon, No [illegible] entre Ursulines et St. Philippe. Pour les conditions, s'adresser au propriétaire dans la maison.
16 jan—15 C. POITEVIEN.

DOCTEUR RAMON, accoucheur, rue des Magasins, No. 67, à côté de l'Arcade. Résidence, No. 23, encoignure Bourbon et Douane.
23 dec—1m

Tirage de la loterie de same di dernier.
1er Snd. 3e. 4e. 5e. 6e. 7e 8e 9e 10e 11e 12e.
32 42 . 18 45 46. 30 42 16 75 63 20 35

LOTERIE Des Ecoles Gratuites.
Autorisée par un acte de la Législature de la Louisiane. Au profit de la Société des Ecoles de Ouachita, APPROUVÉ LE 21 MARS 1832.

Classe No. 5, pour 1837,
Sera tirée à la Nouvelle-Orléans, Samedi, 28 janvier 1837.

75 numéros: 12 numéros tirés.

CETTE loterie est formée d'après la combinaison ternaire de 75 numéros de 1 à 75 inclusivement; chaque numéro sera inscrit sur un bulletin, et déposé dans une roue au lieu et au moment du tirage, et il en sera tiré douze au hasard, d'après lesquels les prix suivans seront distribués, conformément au programme imprimé, qui sera fourni avec les billets, savoir:

GROS LOTS!

1	PRIX de...	$12,000	est...	$12,000
1	"	4,000	"	4,000
1	"	3,000	"	3,000
1	"	2,000	"	2,000
1	"	1,170	"	1,170
10	"	1,000	"	10,000
10	"	600	"	6,000
10	"	500	"	5,000
15	"	300	"	5,000
170	"	140	"	22,800
126	"	80	"	10,080
126	"	40	"	5,040
126	"	20	"	2,520
3780	"	10	"	37,800
23436	"	5	"	117,180

27814 PRIX, montant à $ 243,090

Les billets sont seulement de **cinq piastres**, moitié $2,50; quart $1 25; paquets de 25 billets 125 gratuits devoir tirer $60, et pouvant tirer **les quatre plus hauts prix**.

Pour avoir des billets, s'adresser au Bureau du Commissaire, No. 37, à l'Arcade de Banks; au No. 37, rue Gravier, dernière l'imprimerie du Bulletin.
31 janv—6m A. K. MEAD, Directeur.
24 janv.

Avis Judiciaires.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—Mateo Fiol contre ses créanciers, pour un atermoiement, 13474—Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire aura lieu en l'étude de H R Cenas, notaire public, lundi le 13 février prochain, à dix heures du matin, pour les objets mentionnés dans la pétition enregistrée ce jour: En attendant toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues.
J. P Benjamin est nommé par la Cour pour représenter les créanciers absens.
Témoin l'honorable Charles Watts, juge de la Cour susdite ce 19 janvier 1837.
14 janv THEO. LEWIS, greffier.

AVIS—Mr. J. P. Williams acquéreur de plusieurs lots de terre, dans le faubourg Marigny vendus par Mr Barrett Sr encanteur, le 29 de septembre passé, est prié de passer dans les dix jours qui suivront cette publication, au bureau de Mr. C. Pollock, notaire public pour remplir les conditions de la vente, faute de quoi ces terrains seront vendus à ses risques à la Bourse, encoignure des rues de Chartre et St Louis, le 4 février 1837 par le même encanteur. 23 jan—10

AVIS—Le soussigné prévient le public que c'est par erreur que M. V. A. Michel a fait insérer sur l'Echo d'hier que je lui avais vendu mon intérêt; mon intention est de continuer le même genre d'affaire comme par le passé à mon nom seul.
23 jan Rno. FERNANDEZ

Cannes à Sucre pour Plant à vendre.
CINQUANTE matelas de Cannes à Sucre, rubannées rouge bien conservées, à prendre sur une habitation à 21 milles au dessous de la Nouvelle Orléans dans la paroisse de Plaquemines. S'adresser au soussigné, rue Toulouse, entre Chartres et Royale.
18 janv—15 C. SAMORY.

UN jeune homme résidant dans la ville depuis deux ans, et qui peut produire de bonnes références, désirerait trouver une situation dans une maison de commerce comme commis de magasin ou pour le dehors. S'adresser à D. O. P. bureau de l'Abeille.
14 jan

PARFUMERIE—Arrivé par le Jupiter du Havre, diverses marchandises; savon à toilette, eau de Cologne et de Lavande, pommade, crême d'amande &c. à vendre à des prix modérés, chez
THEO. NICOLET & Co.
10 jan Rue Bienville No 26

LOTERIE
D'UN TABLEAU PEINT SUR TOILE, par A. CALLIANO, de Turin; hauteur, deux pieds 3 pouces, largeur 4 pieds 1 pouce hors cadre
Le tableau est exposé chez Mr. B. Casey, rue du Camp No. 19.

Hector, guidant un char attelé de deux coursiers blancs, pousse au gros d'une mêlée meurtrière. Son compagnon Mars va lancer un javelot au terrible fils de Tydée. Diomède, protégé par une divinité cachée dans ce nuage qui s'élève au-dessus de sa tête, résiste et adresse aux siens ces paroles consignées dans le Ve. chant de l'Iliade: "O Grecs, ce n'est pas sans raison que nous sommes étonnés qu'Hector montre une force et une audace supérieures à celles des hommes. Je vois à ses côtés Mars lui-même, sous la forme d'un mortel. Reculez-vous en faisant face aux Troyens. Ce n'est pas contre les Dieux que doit s'armer votre courage."

L'artiste avait à joindre le triomphe d'Hector qu'il avait d'abord représenté sans casque, sous les traits du roi Murat. Aussi ne s'est-il pas astreint rigoureusement au récit d'Homère, et, par une licence pittoresque, il a groupé dans un même cadre, à-peu-près tout ce que le Ve. chant contient de saillant, sans permettre à son pinceau d'hésiter devant un anachronisme. C'est ainsi qu'il a mis en scène Enée frappé d'une pierre à la cuisse, Vénus assistant au combat, et divers autres accidens très pittoresques de ce tableau.

L'ensemble de cette grande composition est ordonné avec sagesse. A droite, on aperçoit les remparts d'Ilion d'où s'élance au secours des Troyens une phalange [illegible]. A gauche, la flotte d'Agamemnon. [illegible] des victimes tombées sous les coups de [illegible] d'autres transportent les corps de leurs compagnons morts ou blessés. Chaque figure est une étude de beau tout et de savante anatomie. Les poses sont [illegible] et variées comme les passions des divers personnages. Les convenances historiques sont merveilleusement observées.

L'auteur s'est peint lui-même dans la figure de cet archer, le dernier Grec à gauche, sur le premier plan du tableau.

Le roi Murat, charmé de cette belle production l'a fit exécuter à fresque et de dimension colossale dans le palais de Caserte, où les étrangers qui visitent Naples, vont l'admirer aujourd'hui. Le grand carton, qui servit d'étude à cette fresque et qui fut dessiné sur notre tableau, fut acheté 16,000 reaux de vellon par le duc d'Albe et par d'autres Grands d'Espagne qui en firent hommage à Ferdinand VII. Ce vaste carton a reçu les honneurs du musée royal de Madrid, où il a pris rang parmi les chefs-d'œuvre des plus grands maîtres.

A 22 ans, Calliano fut couronné au capitole. Plus tard, Napoléon le créa Chevalier de la Légion d'Honneur pour son savant tableau de la bataille d'Eylau. L'empereur l'appelait son David Italien, et en effet Hector et Diomède peuvent être placés à côté du Romulus et du Léonidas de David. Calliano fut successivement peintre des rois de Naples, de Portugal et d'Espagne. Il est mort en 1826 à Bayonne.
1er février—3

$15 DE RECOMPENSE.
SERONT données à quiconque conduira chez la soussignée ou logera dans une des geôles de cette ville, la mulâtresse Fanie partie marronne il y a environ un mois; la dite mulâtresse est parfaitement connue comme marchande de gâteaux.
Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas la recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois.
Mde LACOUTURE.
31 j—3 Rue Bourgogne, encoignure St Louis

$15 DE RECOMPENSE.
Partie marronne de chez le soussigné le 25 du présent mois, la griffonne nommée **Maria**, âgée d'environ 23 ou 24 ans, taille de 4 pieds 10 ps. à 5 pds; lors qu'elle est partie marronne elle avait un costume blanc; elle a été vue plusieurs fois sur le marché. Elle a une grosseur près de la cheville du pied droit.
Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas lui donner asyle, sous peine d'être poursuivis par la rigueur des lois.
Fçois. MAYRONNE,
30 jan Paroisse St. Charles.

TRENTE PIASTRES DE RECOMPENSE
SERONT données à celui qui ramènera ou logera dans une geôle de l'Etat le nègre GEORGES, très connu en ville étant employé dans le magasin des soussignés depuis plus de trois ans.
31 janv—8 F. HENRY & LAURANS.

$10 DE RECOMPENSE.
SERONT données à la personne qui conduira à la geôle de police le mulatre Richard absent de la maison de son maître M. A Graihle, depuis dix jours.
Cet esclave est âgé d'environ 18 ans, parle l'anglais et le français et bégaye beaucoup: il est très connu dans la ville.
31 jan—3 A. G.

$10 DE RECOMPENSE—La negresse MERCELITE, partie de chez le soussigné à la Fonderie de la Nlle. Orléans depuis le jour de la Noël. Elle est de taille moyenne, mince de la ceinture, grande bouche, grosses lèvres, presque pas de dents devant; elle a été vue souvent dans la rue Girod ou au Vieux Bassin.
20 janv—3 le 3 ps TH. VAURIGAUD.

$20 DE RECOMPENSE.
Parti maron, le jeune nègre **Jim**, âgé de 25 ans, taille de 5 pieds 8 pouces ayant une taie sur l'œil, et boiteux de la jambe gauche. Il avait lorsqu'il est parti une veste bleue, et un pantalon d'un bleu clair; il a aussi emporté ses effets avec lui, il est ordinairement suivi d'un très grand chien couleur de chocolat.
La récompense ci dessus sera donnée à quiconque le logera à la geôle.
Les capitaines de navires et autres sont prévenus de ne point le recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois.
25 jan No 47 rue de Conti.

25 PIASTRES DE RECOMPENSES.
PARTI marron le 15 janvier courant du bateau à vapeur Les deux amis (Two friends) qui est dans le chantier de M. Byrm l'esclave **Joseph Creighton**, âgé de 25 ans, taille de 5 pieds 5 pouces légèrement marqué de la petite vérole, appartenant au bureau des travaux publics. Il avait lorsqu'il est parti, un bonnet de drap noir une veste bleue, et un mauvais pantalon, il parle Anglais et Français, il avait vécu en ville auparavant d'être acheté par le bureau des travaux publics.
La récompense ci dessus sera donnée à quiconque le logera à la geôle ou me le ramènera au bureau ou à M. Rousseau secrétaire du bureau des travaux publics, rue Toulouse No. 27. Wm. MAYO.
Surintendant général des travaux publics capitaine du Bateau à vapeur les Deux amis.
23 janv—3ps

100 Piastres de Récompense.
PARTI marron depuis le 5 de novembre passé, le griffe HENDERSON, âgé d'environ 35 ans, taille de 5 pieds et demi, robuste, marqué légèrement de la petite vérole. Il est probable qu'il se fera passer pour libre, ayant l'habitude d'avoir des passeports; il était vêtu d'un pantalon de cotonnade, d'un capot de laine, et d'un chapeau de paille. Comme Henderson appartenait depuis très peu de tems à son maître actuel et qu'il est probable qu'il ne se rappelle pas de son nom, il est à présumer qu'il se dit appartenir à Mr. Justin Bossier.
La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui le logera dans une des geôles de l'Etat, ou en donnant connaissance au bureau de ce journal.
Les capitaines de navires et autres sont prévenus de ne point le recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois. 23 janv—8

DETENU à la geole de paroisse de St. Jean-Baptiste, un nègre nommé Pétion, et une négresse nommée Rose, et son enfant, appartenant à Mr Hervez du bayou Lafourche
A. LUMINAIS, Shérif

[illegible] à la geole de la paroisse Jefferson, une négresse nommée MIRACA, appartenant à Mr. Chalon. Le propriétaire est invité à la réclamer, se conformant à la loi. Paroisse de Jefferson, le 20 janvier 1837.
21 janv JQUES. CHARBONNET, Shérif

Avis de Sociétés.

ASSOCIATION—Les soussignés se sont associés aujourd'hui, sous la raison commerciale de Philip & Hart, pour conduire le commerce de commission et de transport.
JOS. M. PHILIPS,
18 janv HENRY HART.

LES soussignés ont formé une société sous la raison de Reinecke, Delery & co. Ils tiennent leur magasin rue de Chartres no 170.
G W REINECKE,
P DELERY,
3 jan F L REINECKE.

MAIRIE DE LA N. ORLEANS.
Conseil de la 3me. municipalité—Séance du 23 décembre 1836.

Résolu que le maire est et demeure autorisé à faire annoncer dans deux des gazettes qui se publient dans cette ville, en anglais et en français, conformément à la loi, que l'intention du conseil est de prendre les mesures indiquées par la loi pour opérer l'ouverture de la rue de l'Esplanade jusqu'au Bayou St. Jean.

Il est de plus résolu que le voyer de la 3me. Municipalité est et demeure autorisé de fournir au maire et à l'avocat de la 3me. municipalité, une liste descriptive des terrains que la ligne tracée pour l'ouverture de la rue de l'Esplanade doit traverser, avec le nom des propriétaires, autant qu'il pourra les connaître.
(Signé) L. U. GAIENNIE, Recorder.
Approuvé le 30 décembre 1836.
(Signé) D. PRIEUR, Maire.
Pour copie conforme,
THEARD Jnr., Secrétaire.

Conformément à la résolution ci-dessus, et en vertu des sections 1ère. et 2de. de la loi approuvée le 3 avril 1832, concernant l'ouverture et l'amélioration des rues et places publiques dans la ville de la Nouvelle-Orléans, avis est donné que l'intention du conseil de la 3e. municipalité est de faire prolonger la rue de l'Esplanade, en ligne droite, depuis la rue des Remparts jusqu'au Bayou St. Jean, après que toutes les formalités prescrites par ladite loi auront été dûment remplies.

Le prolongement projeté de ladite rue passera sur les propriétés ci-après décrites:
Au faubourg Tremé, sur les propriétés de Jn. Mager, F. Bsodore, l. c. l., Jn. Doliole h., c. l.; B. Plauché, et Marie Louise Dauphin l. c. l.
Dans le quartier du chemin du Bayou, sur les propriétés de Mme. Ve Castanedo, L. Moreau, H. Audler, E. N. Henry, Ve. Zardé, n. l., Fine Wadalix, n. l., les héritiers de P. Darby, et B. Coquet.
Au faubourg St Jean, sur les terrains marqués sur le plan original dudit faubourg sous les Nos. 3, 4, 5, 6, 7 et 8 de l'ilet 3; Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 de l'ilet 8; No. 7, 8 et 9 de l'ilet 13; Nos 3, 4 et 5 de l'ilet 14; Nos. 1, 2, 3, 4, 5 et 7 de l'ilet 17; Nos. 6, 8, 9, 10, 11 et 12 de l'ilet 24; Nos. 10 et 12 de l'ilet 26; et sur une portion de terre portant le No. 32 MM Barthet, Watkins et les héritiers Clark possèdent la majeure partie de ces terrains, les autres propriétaires ne sont pas connus;
Au faubourg Pontchartrain, sur les terrains marqués sur le plan original dudit faubourg sous les Nos. 22, 23, 24 et 25 (propriétaires inconnus); Nos. 72, 73, 74, 75 et 76 appartenant à Daniel Fenhartt et à ses enfans; Nos. 91 et 92, propriétaires inconnus; Nos. 88, 89 et 90, appartenant à M. J. Clarr; Nos. 158 et 159, que l'on dit appartenir à M. F. Percy;
Au Bayou St. Jean, sur les propriétés de Mrs. Evariste Blanc, Albin Michel, F. Frey et Rennes.
Le 26 janvier 1837.
27 janv—20 D PRIEUR, maire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Conseil de la Municipalité No. 1.
Séance du 2 Janvier 1837.

Résolu, Que le conseil considérant comme important le prolongement de la rue Claiborne, dans toute l'étendue de la 1ère municipalité, ordonne, par la présente, l'ouverture de ladite rue. Le maire et l'avocat de la ville sont priés et requis de mettre à exécution la présente résolution, en se conformant aux dispositions de la loi du 3 avril 1832, pour ce qui concerne l'ouverture, la distribution et l'amélioration des rues, &c.
(Signé) PAUL BERTUS, Recorder.
Approuvé le 7 janvier 1837.
(Signé) DENIS PRIEUR, Maire.
Pour copie conforme
THEARD, Jr Secrétaire.

Conformément à la résolution qui précède, et en vertu des sections première et deuxième de la loi du 3 avril 1832, avis est donné, que l'intention du conseil de la municipalité No. 1 est de faire prolonger la rue Claiborne, en ligne droite, depuis l'endroit où elle se trouve arrêtée actuellement près de la rue des Ursulines, jusqu'à la rue de l'Esplanade. Le dit prolongement devra s'opérer à travers les propriétés des personnes dont les noms suivent: Charles Descoudreaux, Prosper Azeur, Jean de Cannon, Martinez Cheval, succession Grillon, Soniat, N. Rilieux, Elisée Rilieux, Dr. Puisson, Maureau, H. Pédesclaux, N. Gerbe et Anthony Fernandez
Nouvelle-Orléans, le 17 janvier 1837.
DENIS PRIEUR, Maire.

REÇU par le navire L'Albree de Liverpool, parures assorties de 10 à 36 pouces, crochets à pot de 12 à 16 pouces, poches façon Louisiane et Caroline, fers à repasser, moulins à gru, étaux pour forgerons, chaînes à bœufs, poêles à frire, couvercles de chaudières, fonds, daubières et batterie à poison, brosses à chevaux, bottes en ferblanc, vernis pour papiers, couteaux pour lits, vis à bois, vilebrequins, épingles, serrures de buffets, cloux, coffres et tasses, en fer et en cuivre, trelots ronds, vis et bobs de rats; couplets en fer et en cuivre, porte-rideaux, épreuves en cuivre, poêlons et pinces en cuivre, anneaux et rideaux, pierres à chaux, le mortier de brûle plaque, étriers en cuivre, robinets en cuivre, serrures d'armoire, &c.
LABADIE & JACQUELIN,
31 jan 59, rue de la Levée.

CHAPEAUX A LA MODE—Reçu dernièrement par le paquebot Hunsville, quelques caisses de chapeaux noirs de castor, et de castor satiné, des dernières modes; aussi, de superbes chapeaux blancs de castor et de loutre, No. 22, rue des Magasins, contigu à l'encoignure de la rue du Commerce.
4 janv BRUSH & THACKER

LE soussigné ayant l'intention de se retirer du commerce, offre à vendre tout son fonds de magasin consistant en superbes montres, pendules, lampes astrales, suspensions, &c., articles argentés et vermeil, sortiment des articles les plus nouveaux dans son genre, les ayant achetés dernièrement en Europe; il a aussi [illegible] ensemble, et je puis garantir à tout acheteur que nulle part dans les Etats-Unis on ne pourra trouver un qui ne le surpasse. Le tout sera offert à l'amiable d'ici au 1er d'Avril; dans le cas qu'il n'en aurait pas disposé, il sera offert à l'encan à cette époque.
Il offre aussi à louer le magasin avec ses vitrages, encoignure de la rue Bourgogne, No. 75, rue de Chartres, où il reste. Pour plus amples renseignemens, s'adresser à
ANTHONY RASCH,
No. 75 rue de Chartres
N B—Dans le même local se trouve un atelier de bijouterie, contenant les outils nécessaires pour vingt ouvriers. 10 jan

NOUVEAU MAGASIN DE MAIS.
Rue Baronne, près de la rue Julie.
300 Boisseaux de Maïs, net, en grain, à vendre par [illegible] au soussigné, par boisseaux, [illegible] plus considérables. Ce mais a été [illegible] machine à leur magasin. Ils ont toujours à vendre Foin, Avoine et autres grains pour chevaux
RD. PEARSE & Co,
10 janv rue Baronne.

UN NOUVEL ENTREPOT,
Rue Baronne, près de la rue Julie.
POUR entreposer [illegible] les [illegible] articles [illegible] sera [illegible] très raisonnables.
Ils ouvriront sous peu un grand hangard pour recevoir du foin, fayence, &c. RD. PEARSE & Co,
10 janv rue Baronne, près de la rue Julie

NOUVEAU DEPOT DE BOIS,
Rue Baronne, près de la rue Julie.
LES soussignés sont prêts à exécuter et livrer des ordres de familles ou d'hôtels pour bois de frêne, chêne et autres bois de chauffage du Lac, aux prix courants, et le public peut se fier à recevoir de leur côté la vraie mesure de corde, comme ils ont construit des cadres exprès pour cela.
Ils espèrent par la modicité de leurs prix et l'attention qu'ils porteront à leurs affaires mériter la confiance du public. RD PEARSE & Co,
rue Baronne, près de la rue Julie.
Ils ont à présent à Greenville, environ 200 cordes d'excellent bois pour chauffage.
Aussi—300 cordes de bois dure du Lac, et une certaine quantité de bois de pin, qui arriveront sous peu au bassin du Canal d'en haut. 10 janv

AVIS aux poseurs d'équipages à sucre—Le soussigné donnera une récompense de mille piastres à aucun poseur d'équipages à sucre, qui pourra construire un fourneau sous ses chaudières, lesquelles ne consommera pas plus d'une cordée bois pour chaque boucaut de sucre; il paiera en outre les frais ordinaires pour le posage desdites chaudières; on demandera de bonnes garanties.
MAUNSEL WHITE.
Il voudrait aussi acheter une machine à vapeur qui a déjà servie et d'une petite force 14 jan—8 2ps

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves Etat de la Louisiane. A tous ceux que cela peut concerner, salut: Qu'il soit connu qu'attendu que Charles Urquhart, demeurant en la ville de la Nouvelle Orléans, s'est adressé à moi W F C Duplessis, Régistier des Testamens, dans et pour la Paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, et ex-officio greffier de la cour des preuves, dans et pour la dite ville et paroisse, pour publier et annoncer conformément à un acte de la législature, intitulé "acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires" approuvé le 10 mars 1834, avis et par les présentes donné à tous ceux que cela peut concerner, qu'en vertu d'un ordre de vente, en date du premier octobre, mil huit cent trente six, rendu par l'honorable cour des preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, état de la Louisiane, dans l'affaire de la succession de feu Charlotte Bonifay, femme de couleur, libre, la propriété foncière ci-après décrite dépendant de la succession de feu Charlotte Bonifay femme de couleur libre, fût, le douze novembre mil huit cent trente six, offerte en vente publique à l'encan, par le soussigné Régister des Testamens dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, pour le compte de la succession de la dite feu Charlotte Bonifay, femme de couleur libre, et adjugée au dit Charles Urquhart comme étant le plus offrant et dernier enchérisseur, savoir:

Description de la propriété d'après le transfer judiciaire.

Un lot de terre mesurant vingt pieds de face au Bayou St Jean, borné d'un côté par la propriété à présent ou ci devant appartenant à David Ollivier, sur la ligne de laquelle il mesure trois cent vingt quatre pieds de profondeur, et de l'autre côté par des propriétés ci devant appartenant, à la défunte, et à présent appartenant à Mary O'Rourke et Louis Messant, ou leurs ayant cause, sur laquelle ligne, il mesure environ deux cent trente sept pieds, plus ou moins, et borné dans le fonds par la [illegible] quatre vingt dix huit pieds, ensemble avec toutes les bâtisses etc adjugé à Edmond Rillieux pour compte de Charles Urquhart pour le prix de treize cents piastres.

Conditions de la vente: six et douze mois de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

A ces causes, toutes personnes qui ont ou pourraient avoir quelques réclamations contre le lot de terre et bâtisses ci dessus décrits, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans trente jours à dater de la publication du présent avis dans les papiers publics les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite, ne serait pas approuvée et homologuée, comme le demande le dit acquéreur.

En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature et le Sceau de la dite cour des preuves, ce vingt sixième jour du mois de janvier A D 1837.
W F C DUPLESSIS.
28 jan Régister des Testamens.

VIN de Roussillon, en demi pipes, à vendre par
PIQUET & BOCKTLINGK,
24 jan—5 Rue Conti 31.

TRAITES sur Nantes, à vendre par
30 janv B. JUETTE, 172, rue de Chartres.

A VENDRE un jeune nègre d'environ 20 ans, qui est dans ce pays depuis son enfance. Il parle l'anglais, le français et l'espagnol, est bon cocher, palfrenier et domestique de maison, et n'a qu'un défaut, que l'on communiquera à tout acheteur à qui il pourrait convenir sous les autres rapports.
S'adresser au No 196 rue du Quartier. 31 jan—3

TRAITE SUR NEW YORK—à vendre par
24 jan R GRONING & Co.

VENTES PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION du Dr Joseph Conand—Vente par le régistier des testamens—En vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves émané pour la paroisse de la ville de la Nouvelle Orléans rendu en une contestation de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse Ascension, j'exposerai en vente publique à l'encan à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, le lundi vingtième jour de février 1837, à midi, les biens fonds et esclaves ci après décrits, faisant partie de la succession de feu le Dr. Joseph Conand et de la communauté qui a existé entre lui et son épouse survivante, dans Théodore C. [illegible], savoir:

1. Un terrain et maison désignés sous le no 83, rue St. Louis, entre Royale et Bourbon, borné en dessus par la propriété de sieur P. Soulé, et au dessous par celle de M. P. R. Avart, ledit terrain mesurant trente pieds de face sur cent cinquante pieds de profondeur (mesure française) et la maison ayant un étage, un entresol et chambres dans l'entresol et étant un des logemens les plus commodes de la ville et assez grand pour n'importe quelle grande famille. L'intérieur de ladite maison a été en outre entièrement recrépi et relati l'année dernière dans le genre moderne et elle a un toit en ardoises; lesdites réparations ont coûté près de $6000; le local et le magasin au rez de chaussée sont livrés à b il à MM. Joseph Abat et Montdé jusqu'au mois d'août prochain, à raison de $1600 par an.

2. Vingt esclaves, savoir: Robert ou Bob, mulâtre d'environ 32 ans, bon ingénieur, ayant pendant plusieurs années conduit la machine à vapeur de la sucrerie de ladite succession; Jacob, d'environ 24 ans, aussi bon ingénieur ayant conduit la machine du moulin à scie pendant plusieurs années et étant en outre un excellent employé dans un moulin à scie; Isaac de 24 ans; Levy, de 36 ans, Tom Jonas, de 22 ans; Lewis Clark, de 22 ans; Dick, de 35 ans, et Halley de 30 ans; étant tous des ouvriers de moulin à scie et de scieurs; Jesse de 33 ans, cordonnier, ayant été maître Charles, nègre créole, de 44 ans, adonné à l'ivrognerie; Marie de 44 ans; Andrew, orphelin, de 9 ans; Sophie de 39 ans; Victoire de 55 ans; Jean (Petit) de 15 ans; Peggy de 32 ans, domestique de maison. Henriette de 11 ans; Eulalie, orpheline, de 6 ans; et Ann, de 20 ans, et son enfant Joshua, d'environ 3 ans.

Conditions de la vente: Les maisons et terrain payables, un tiers comptant et le restant en un et deux ans à dater du jour de la vente. Les esclaves seront vendus payables moitié comptant et moitié à un an, à dater du jour de la vente: les acquéreurs fourniront des billets endossés à satisfaction, et assurés par hypothèque spéciale dans les actes de vente qui seront passés pardevant Théodore Séghers, notaire public, aux frais des acquéreurs. On ne livrera possession des propriétés vendues que lorsque le comptant et les billets auront été déposés entre les mains du notaire, et lesdits billets seront payables à la Banque de l'Etat de la Louisiane. W F C DUPLESSIS,
18 jan—19 Régister des testamens

Avis de Banques et de Comp.

BANQUE DE CARROLLTON
CETTE Institution offre des lettres de change sur Londres livres sterling. J. NICHOLSON,
27 Janv caissier.

BANQUE DE CARROLLTON.
CETTE Institution offre des lettres de change sur France. J. NICHOLSON,
27 Janv caissier.

BANQUE de Carrollton, achète des lettres de change Françaises sur le Nord. J. NICHOLSON
27 Janv caissier.

Banque des Citoyens de la Louisiane.
Nouvelle Orléans, 25 janvier 1837
LA direction donnera un [illegible] le février prochain. J. B. PERRAULT.
27 janv. Caissier.

Banque de l'Etat.
Nouvelle Orléans, 18 Janvier 1837.
CETTE institution tire sur Paris et achète des Traites sur Paris et sur le Havre, Nantes, Bordeaux et Marseilles, payables à Paris 19 jan

Banque de Carrollton.
CETTE Banque achète l'Echange Sterling.
17 jan JOHN NICHOLSON, Caissier

Banque de Carrollton.
CETTE Banque achète l'Echange sur le Nord.
17 jan JOHN NICHOLSON, Caissier

Banque de Carrollton.
CETTE Banque achète l'Echange sur la France
17 jan JOHN NICHOLSON, caissier.

Banque de l'Etat de la Louisiane.
Nouvelle Orléans, 17 janvier 1837.
L'ELECTION de douze directeurs de cette institution pour l'année 1837 aura lieu à la maison de Banque, lundi le 6 février prochain, entre 10 heures du matin et 2 heures de l'après midi.
17 janv. RICHARD RELF, Caissier.

Compagnie de Navigation d'Orléans.
16 janvier 1837.
L'ELECTION de douze directeurs pour l'année 1837, aura lieu au bureau de la compagnie Lundi le 6 février prochain entre 10 heures du matin et 2 heures de l'après midi.
18 janv GUSTAVE F. WEISSE, Secrétaire.

Bureau de la Compagnie d'Assurance de l'Ouest et contre les incendies
Nouvelle Orléans, 9 janvier 1837.
LES directeurs de cette institution ont déclaré aujourd'hui un dividende de 10 pour cent sur le capital de la compagnie, qui sera payé aux actionnaires ou leurs fondés de pouvoirs, dix jours après la nue de lundi, 23 du courant.
13 jan—4 L. MATTHEWS, président.

Bureau de la Compagnie d'Assurance de la Nlle.-Orléans, 14 janvier 1837.
AVIS est par le présent donné aux actionnaires de cette institution, que l'élection de neuf directeurs pour l'année 1837, aura lieu au bureau de la compagnie, lundi, 6 février prochain, entre 10 heures du matin et 2 heures de l'après midi.
16 janv WM. TUFTS, Secrétaire

Banque de la Bourse de la Nlle.-Orléans,
CETTE institution tire des chèques sur New York et Philadelphie. R. BRENAN,
10 jan Caissier.

COMPAGNIE DE LA BANQUE DE LA [illegible] NOUVELLE ORLÉANS
CETTE Institution achète des traites sur New York et Philadelphie. R. BRENNAN,
11 janv Caissier

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'AIGLE
Nlle-Orléans, 9 Janvier 1837.
LE Président et les Directeurs de cette institution ont déclaré aujourd'hui un dividende de [illegible] pour cent sur le montant du capital payé; lequel dividende sera ajouté au capital [illegible] paiement.
Les sécurités sur la portion du stock non payé, pourront être réunies proportionnellement.
Par ordre de la direction,
10 janv J. WHITEHEAD, secrétaire

Banque de Carrollton
LA Banque achète des traites sur l'Angleterre.
3 janv J. NICHOLSON, caissier.

Banque de Carrollton.
LA Banque achète des traites sur New York.
3 janv J. NICHOLSON, caissier

Compagnie de la Banque du Gaz.
LES livres de transfert de cette institution seront fermés depuis le 29 du courant jusqu'au 2 janvier et dès le 10 janvier jusqu'au [illegible] même nouvellement.
23 dec J W HOUSTON, caissier

TRAITES sur l'Angleterre—La compagnie de la Banque du Gaz achètera et vendra des traites sur l'Angleterre.
29 dec J W HOUSTON, caissier.

Bureau de la Compagnie du Chemin à Coulisses de la Nelle, Orléans & Carrollton.
LES Omnibus de la Compagnie partiront régulièrement du dépôt à l'encoignure des rues Poydras et Baronne, à celui de la Compagnie Pontchartrain, passant dans les rues du Camp, Royale, St. Louis, Chartres et Condé.
Ils pourront à l'entrée des chars de Carrollton, et arriveront à tems pour leur départ
8 déc GEO. MERRICK, Ing

Banque de Commerce,
Nlle Orléans, 24 novembre 1836
TRAITES à vue sur New York, à vendre à cette institution
29 nov ED. DUPLESSIS, caissier.

Banque d'Etat de la Louisiane
Nouvelle Orléans, 7 décembre 1836
CETTE institution tire sur Paris.
8 dec RICHARD RELF, caissier.

HYDRAULICK—Le public est informé que l'on peut se procurer de l'eau dans les maisons situées sur les rues où les tuyaux de la Compagnie sont placés, en s'adressant par écrit à la Banque de Commerce. 3 nov

Banque de Carrollton.
TRAITES sur Paris, à vendre par cette Institution.
18 dec JOHN NICHOLSON, caissier

Banque de Carrollton.
CHECKS à très courte date sur le Nord, à vendre par cette institution.
17 dec JOHN NICHOLSON, caissier.

Banque de Carrollton
TRAITES sur Londres, à vendre par cette Institution.
17 dec JOHN NICHOLSON, caissier.

ON pourra se procurer constamment au bureau, à l'allée de Banks, du charbon de terre (coke) dont le gaz a été extrait, à raison de six escalins le baril.
10 dec

UN Comptoir de magasin, avec tiroirs, à vendre par PEEL & NORTH,
1er fév Rue St. Charles, No. 13.

AVIS—La société qui existait sous la raison de Commerce Natur, Durand & Co., est d'un commun accord, dissoute à dater de ce jour.
Nouvelle-Orléans, le 1er. février 1837.
1er fév—3

SUCRE d'une habitation—100,000 liv. à vendre par HALLWLY & BOUDOUSQUIE,
1 fev 31, rue de la Commune.

MELASSE sur une habitation—10000 gallons à vendre par
GALLWEY & BOUDOUSQUIE,
1 fev 31 rue de la Commune

MELASSE—1,000 gallons de melasse sur une habitation, à vendre par
GALLWEY & BOUDOUSQUIE,
1 fev 31 rue de la Commune.

FARINE—200 barils farine superfine en magasin et à vendre par
STERNS & Co. 28 et 29 Nlle Levée.

BLANC de Baleine—300 caisses blanc de baleine de New Bedford, en magasin et à vendre par STERNS & Co.
1 fev 28 et 29 Nouvelle Levée.

BRODEQUINS—90 caisses de brodequins du navire Henry, à vendre par
1 fev R G HOBBS, 12 rue de la Douane.

COFFRESFORTS en fer—12 grands coffres forts en fer de la fabrique de Gaylor, convenables pour les banques, compagnies d'assurances, &c. à vendre par COIT & Co,
20 rue de la Douane.

CHAPEAUX de Russie à vendre en détail. Un assortiment complet de ces superbes chapeaux noirs et gris, est en vente au beau magasin situé rue de Chartres No 10 chez
1 fev J. EVANS & Co.

MAGASINS DE MEUBLES, de C. W. A. Voigt & Co Nos 11 et 79 rue Royale. On y trouve un bel assortiment des meubles d'appartemens fabriqués américaine, dans les formes les plus élégantes qu'on puisse trouver. 1 fev—4

SALSEPAREILLE—27 balles salsepareille du brick Lucy à vendre par JOHN CROSBY.
1 fev No 30 rue de Camp.

GRAINE de coton du Texas: 200 sacs à vendre par JOHN CROSBY.
1 fev No 30 rue de Camp.

300000 CIGARES Américains: 90 barils de blanc de baleine, et 200 barils de graisse de [illegible], en débarquement et à vendre par L. D. C WOOD.
1 fev 22 rue Poydras.

MEISE & LANGDORFF, ont transporté leur magasin, rue de Chartres, No. 51, entre Bienville et Canal. 1er fév—3

Ventes à l'Encan.

"Vente d'une propriété de grande valeur, située dans la Ire municipalité.
PAR ISAAC L. McCOY.
LE sera vendu, le Mercredi 8 Février à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Bienville, la belle propriété suivante:

5 Lots de terre sur la rue du Camp, formant l'encoignure Sud-est des rues de Camp et Julie, et numérotés d'un à cinq.

No. 1 forme le coin, et a 26 pieds 6 pouces 7 lignes de face sur la rue du Camp, sur une profondeur de 100 pieds sur la rue Julie.
No. 2 touchant le no 1 et de la même grandeur.
No. 3 touchant le no. 2 et de même grandeur
No. 4 touchant le no. 3 et de même dimension.
No. 5 de même dimension et touchant le no. 4.
Le susdit étant de 127 pieds 10 pouces 5 lignes de face sur la rue du Camp par 100 pieds de profondeur entre les lignes parallèles et en front de la rue Julie.

Conditions: l'acheteur fera les payements suivants: 3 billets de $4446 66 2/3 cents chaque, payables le 26 Avril 1837; 5 do le $4446 66 2/3 payables le 26 Octobre 1837; 5 do de $4446 66 2/3 payables le 26 Avril 1838. La balance payable en effets endossés à la satisfaction du vendeur, divisée en sommes convenables, à 12, 18 et 24 mois du jour de la vente; et le tout portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Item 8 lots de terre sur la rue du Camp avec les améliorations, situés sur le côté Ouest de la dite rue, entre les rues Julie et St. Joseph, portant no. 64, 66 et pieds de face sur la rue du Camp sur 120 pieds de profondeur. No 7 joignant le no. 6 Jn 25 pieds 11 pouces 2 lignes de face sur la rue du Camp, sur 120 pieds de profondeur, ayant une jolie maison avec cuisine et autres commodités, occupée pour l'instant par le docteur Cobourne, le tout ayant ensemble 53 pieds 11 pouces et 2 lignes de front sur la rue du Camp, sur 120 pieds de profondeur.

Conditions: L'acquéreur donnera 6 billets de $2337 33 cents chaque, dont 2 seront payables le 25 Mai 1837; 2 le 25 Mai 1838, et les 2 autres le 25 Mai 1839; la balance payable en billets endossés à la satisfaction du vendeur et en sommes convenables de 12, 18 et 24 mois du jour de la vente; le tout portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

5 Lots de terrains sur la rue St Joseph no. 54 à 58 situés vers le Sud entre les rues de Camp et St Charles; le no. 5 a 21 pieds de front sur la rue St. Joseph sur 120 pieds 3 pouces 3 lignes de profondeur, il se trouve presque, par l'arrière, et en ligne parallèle avec les lots 6 et 7 sur la rue du Camp. No 3 joint le no. 5 et est de la même grandeur, le no. 2 joint le no. 3 et est de la même dimension, le no. 1 joint le no. 10 et est de la même grandeur; le no. 10 joint le no 11 et est de la même dimension.

Conditions: 1, 2 et 3 ans de crédit du jour de la vente en billets endossés à la satisfaction et en sommes convenables au vendeur, le tout portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

7 Lots de terrain sur la rue Julie, situés et faisant la façade de l'ilet du côté Sud de la rue Julie, entre les rues Philippa et le débarcadère de la Mobile, numérotés de 1 à 7. Le no. 1 forme l'encoignure des rues Julie et Philippa et est de 23 pieds de front sur rue Julie par 120 pieds de profondeur sur la rue Philippa. No. 2 joint le no. 1 et est de mêmes dimensions. No. 3 joint le no. 2 et est de même dimension; no. 4 joint le no 3 et est de même dimension; no. 5 joint le no. 4 et est de même grandeur; no. 6 joint le no 5 et est de même grandeur; no. 7 forme l'encoignure des rues Julie et du débarcadère de la Mobile, ayant 90 pieds 4 pouces de front sur la rue Julie, sur 23 pieds 10 pouces de face sur le débarcadère de la Mobile et 36 pieds 9 pouces sur une ligne angulaire vers la rue Philippa et 66 pieds 5 pouces sur une ligne divisant le formant le lot no. 6.

Conditions: Les lots no. 1, 2, 3 et 4 payables en billets endossés à satisfaction et en sommes convenables au vendeur à 12, 18 et 24 mois du jour de la vente; le tout portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acquéreur des lots no. 5, 6 et 7, fera le paiement en 4 billets de $751 chaque, payable au 16 Août 1837; et 4 billets de $750 payable le 16 Août 1838; la balance payable en billets endossés à la satisfaction en sommes convenables au vendeur à 12, 18 et 24 mois du jour de la vente, le tout portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

5. 2 Lots de terrain sur les rues Philippa et Cirque, Nos 8 et 9 front au côté Ouest de la rue Philippa entre les rues Girod et Julia de 31 pieds 1 pouce et 4 lignes de front sur la rue Philippa, sur 95 pieds 2 pouces 4 lignes. No 9 faisant face sur le côté Est de la rue du Cirque entre les rues Girod et Julia de 34 pieds 1 pouce 2 lignes sur la rue du Cirque, sur 95 pieds 2 pouces 3 lignes, et joignant le lot no. 8 sur l'arrière.

Conditions: l'acquéreur fera les paiements suivants: un billet de $1,366 66 cents payable le 14 mars 1837 et un billet payable le 14 septembre 1837 de la somme de $1366 66 cents 2/3 la balance, en billets endossés en sommes convenables au vendeur à 12, 18, 24, mois du jour de la vente portant hypothèque, jusqu'au parfait paiement définitif.

6me. 7 lots de terrains de l'ilet borné par les rues Nouvelle Levée, Suzette, front en Gaiennie en entre compris par la rue Withers.

D. Nos 1 à 7, inclusivement. No 1 à 21 pieds 6 pouces 6 lignes de front sur la rue de front, sur 71 pieds de profondeur. No 2, joint le No 1 et est de même grandeur. Le No 3 joint le No 2 et est de même dimension. No 4 joint le No 3 et est de même grandeur; No 5 joint le No 4 et a 21 pieds 2 pouces 6 lignes de face sur la rue de front sur 153 pieds 6 pouces, la No 6 a 21 pieds 2 pouces 3 lig. face sur la rue Gaiennie sur 108 pieds 5 pouces 6 lignes joignant le côté près de la rivière, les lots Nos 2, 3, et 4, sur l'arrière du No 5. No 7 joint le No 6, et de la même grandeur et joint l'arrière du lot No 5.

Conditions: L'acquéreur des Nos 1 à 7 fera les paiemens, en deux billets payables au 28 mars 1837 de la somme de $610 chaque, deux billets payables au 28 mars 1837 de $1125 chaque, deux billets de $610 chaque payables le 28 mars 1838 et deux autres de $112 chaque payable 28 mars 1838; la balance en billets endossés à la satisfaction et en sommes convenables au vendeur à 12, 18 et 21 mois du jour de la vente; le tout portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acquéreur des Nos 2, 3, 4 et 5, fera les paiemens suivants:
Deux billets de $3,490 chaque payables le 28 mars 1837, et de deux autres billets de $3,490 chaque payables au 28 mars 1838, la balance en billets endossés à la satisfaction et en sommes convenables au vendeur à 12, 18 et 24 mois du jour de vente; le tout portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acquéreur du No 6, fera les paiemens suivants: un billet de $1360 payable le 28 mars 1837, et un autre billet payable le 28 mars 1838 de $1360, la balance, payable en billets endossés à satisfaction et en sommes convenables au vendeur à 12, 18 et 24 mois du jour de vente, le tout portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

7me. 12 lots de terrains bornés par les rues de Front et de la rue de Withers, rue de la nouvelle Levée, et la rue Suzette.

Désignés sous les Nos 1, 2, 3, 4, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23 et 24, sur un plan dressé par J L Filié le 4 avril 1836 et déposé au bureau de M. Bienas notaire public.

Le No 1 forme l'encoignure des rues de Suzette et de Front, et a 21 pieds 5 pouces 6 lignes de face sur la rue de Front au 103 pieds 6 pouces de profondeur au front sur la rue Suzette. No 2 joint le No 1 en front sur la rue de front et est de la même dimension. No 4 joint le No 3 et forme l'encoignure des rues de Front et Withers, ayant 21 pieds 3 pouces de long. No 7 forme l'encoignure de la rue de la Nouvelle Levée et de la ruelle Withers et a 22 pieds, 5 pouces, 6 lignes de face sur la rue de la Levée, sur 103 pieds 6 pouces de profondeur. No 18 joint le No 17 de face sur la rue de la Levée, et est de même dimension No 19 joint le No 18, et est de même grandeur. No 20 joint le No 19 et forme l'encoignure des rues de la Nouvelle Levée et de Suzette, et a 21 pieds 5 pouces 6 lignes de face sur la rue de la Nouvelle Levée, sur 103 pieds 6 pouces de profondeur. No 21 a 25 pieds de face sur la rue de Suzette, sur 85 pieds 11 pouces de profondeur, le côté borné du côté de la Nouvelle Levée par l'arrière du No 17 à 20, le No 22 joint le No 21 et est de même dimension. No 23 joint le No 22, et est de même dimension. Le No 24 joint le No 23, et est de même dimension et est borné du côté de la rue de Front par l'arrière des Nos 1 à 4 et les lots Nos 21 à 24 ont des façades sur la largeur de Suzette et sur la ruelle Withers.

Conditions: 6, 12, 18 et 24 mois en billets endossés à satisfaction et en sommes convenables au vendeur le tout portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Le plan de ces propriétés sera déposé à la Bourse de l'Arcade de Banks pour y être examiné avant le jour de la vente.

Les actes de vente se feront pardevant M. David I. McCay notaire public aux frais des acquéreurs.

Nous appelons l'attention du public sur des propriétés trop bien connues pour qu'il soit utile de faire de longs commentaires sur les avantages qu'elles offrent; une dissolution de société est la seule raison qui ait engagé le propriétaire à s'en défaire. Leur position est un sûr garant du rapide accroissement de leur valeur; elles réunissent les conditions les plus favorables, soit qu'on veuille y former un établissement, soit qu'on en fasse un objet de spéculations.

Les terrains situés rue du Camp, sont compris dans la partie la plus riche et la plus commerçante de la seconde Municipalité. Leur grande proximité de la propriété qui dernièrement appartenait aux héritiers de Harmon, et des splendides constructions de la rue Julie, pavée dans toute sa longueur et d'une grande importance commerciale; les rapides améliorations qui ont lieu dans tout le voisinage, les recommandent hautement à l'attention du public. Les lots rue St. Joseph, sont situés de manière à jouir des mêmes avantages que ceux de la rue du Camp ou de tout autre rue et réunissant tout ce que l'on peut désirer pour un établissement profitable. Les terrains des rues Julie, Philippa, Cirque et de l'embarcadère de la Mobile, offrent tout ce qui est nécessaire à toute entreprise profitable. En effet, leur importance commerciale est évidente, puisqu'ils se trouvent à la tête du Canal de la Nouvelle Orléans; du croisement du Canal qui bientôt sera la seule voie de communication commerciale avec le lac, les rendent de la plus grande convenance soit qu'on veuille former un établissement commercial, soit qu'on veuille les revendre. Les propriétés qui sont sur la levée présentent toutes les conditions requises pour des établissements profitables, et leur valeur ne peut manquer de s'accroître chaque jour. Le conseil de la 2me Municipalité fait tout pour améliorer cette partie, des débarquemens commodes, des quais viennent d'être construits; la rue de la Nouvelle Levée est bien pavée, et comme on a ordonné de paver la rue de front, les rues qui les traversent éprouveront avant peu les mêmes améliorations. 30 jan—9

PAR JOHN M. BACH.
LE sera vendu jeudi, 2 février, à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, au compte et risque de E. Caillard et B. Dotteau (qui ont acheté la propriété à l'encan, mais n'ont pas rempli les conditions de la vente.
Cinq maisons en briques à deux étages, et lots situés dans le faubourg Ste. Marie; rue Foucher, entre les rues St. Joseph et Julie, conformément à un plan qui sera exposé quelques jours avant la vente.)
Conditions: 6, 12, 18 et 24 mois de crédit sur billets tirés et endossés à entière satisfaction des vendeurs. L'adjudication ne sera valide qu'autant que les acheteurs donneront au moment de la vente les noms de leurs endosseurs, sans quoi leurs propositions seraient rejetées par les vendeurs, et la propriété remise immédiatement en vente.
Actes de vente en l'étude de T. Seghers, not. pub. aux frais des acquéreurs. 31 jan.

Succession de H. B. Pontoire.
PAR H J DOMINGON.
LE sera vendu le lundi 11 février 1837, à midi, d'ordre de l'honorable Cour des Preuves pour la ville et paroisse d'Orléans, en date du 10 janvier, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St-Louis:
Une propriété située au nouveau faubourg Marigny, dans la rue de l'Union, entre les rues Moralès et Urquhart, désignée par le no 208, îlet 28 du dit faubourg, ayant 30 pieds de face à la rue de l'Union, sur 120 pieds de profondeur, mesure française, avec les bâtisses qui s'y trouvent, consistant en chambre à loger, magasin de dépôt, hangar, écurie et atelier d'un forgeron.
Conditions—4, 8 et 10 mois en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente aux frais de l'acquéreur chez L. Feraud, not. pub.
Plus: 60 actions de la Banque des Citoyens, payables comptant, 10 des Améliorations do.
14 janv—10t

PAR J. M. BACH.
LE sera vendu, mardi 7 Fev 1837, à midi, à la Bourse de l'Arcade, rue Magasin, pour le compte et risque de E. Caillard, qui accepta la propriété à l'encan, et qui ne s'est pas conformé aux conditions de la vente.
1 Lot de terrain de prix, situé dans la rue Rampart entre les rues St Joseph et Dorri, de la grandeur de 53 pieds 3 pouces 6 lignes de front, sur 120 pieds 2 pouce de profondeur mesure anglaise, avec une maison de 2 étages et d'autres dépendances, cette maison est louée jusqu'au 1er. novembre, à raison de $60 par mois.
Conditions: l'acquéreur prendra la responsabilité de trois billets de [illegible] échéances, le 12 avril 1837, 12 octobre 1837 et 12 avril 1838; et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Acte de vente pardevant Felix Grima, N. P., au frais de l'acquéreur. 27 Janv

Ventes à l'Encan.

VENTE par la Cour des Preuves—Succession du D. Joseph Conand—Mardi le sept de février 1837, à 10 heures du matin, sur l'habitation sucrerie ci-après décrite, en vertu d'un décret de la cour des preuves de la paroisse de l'Ascension, seront vendus définitivement et sans réserve, pour opérer un partage entre les intéressés et par le ministère de Paul E. Duffel, juge de ladite cour, les biens meubles, esclaves et mobilier suivans, formant partie de la communauté de gains et d'acquêts, qui existait entre feu le Dr. Joseph Conand et sa veuve survivante, savoir:

1. Une habitation sucrerie, sise en la paroisse de l'Ascension, rive droite du Mississipi, à deux milles environ au-dessous de Donaldsonville, la terre ayant sept arpens quatre toises et quatre pieds de face au fleuve, les lignes latérales ouvrant d'environ onze degrés 54 minutes et comprenant jusqu'à quarante arpens de profondeur, une superficie de .... acres, plus la double concession courant jusqu'à 80 arpens du fleuve ayant d'un côté une forme irrégulière et contenant en superficie 253 acres; et aussi un autre morceau de terre contigu à la double concession à 40 arpens du fleuve, ayant en superficie 36. 50 acres—Toutes ces terres propres à la culture et celles dans la profondeur couvertes d'une immense quantité de cyprès et de frênes, d'une grande valeur. Cette habitation bornée en haut par Ignace Dugas et en bas par la Ve. Louis Mollère, est située à la partie supérieure du Grand remoulx, duquel on peut durant tout le tems des hautes eaux et des crues choisir et retirer des milliers d'arbres de grand prix qui se trouvent dans les énormes amas de dérive qui couvrent une cesse dans ce remoulx. C'est aussi là le meilleur emplacement sur le Mississipi pour les moulins à scier. Sur cette habitation il y a une maison de maître bonne, logeable, une nombre suffisant d'excellentes cabanes à nègres, d'écuries, écuries, magasins et autres logemens et bâtisses nécessaires et une belle et très grande sucrerie avec ses deux purgeries, en brique construites pour des cigernes et bacs à pointes, du meilleur cypre choisi et de tous les autres ustensiles et aussi d'un moulin horizontal avec sa machine à vapeur, construction de T.ff. et enfin de tout ce qui est requis pour la conduite d'une grande roulaison. Il y a de plus sur l'habitation tout ce qui est nécessaire en fait de bestiaux, chevaux, bœufs de cabrouets, charrues, herses, coutres, pioches, pelles, bêches, pics, haches, couteaux, outils de tonnellier, charpentier et de forgerons, &c. &c. Aussi une forte provision de maïs et de fourrages produits de la dernière année. Egalement une quantité suffisante de plant de cannes; la plantation duquel se fait en ce moment sous la surveillance d'un habile gérant, dans le but d'une récolte pour cette année, d'environ quatre cents boucauds de sucre, tout en réservant la terre nécessaire à la récolte des maïs et fourrages. Des débâtimens sur cette habitation ne sont point vendus avec terre le moulin à scie et ses dépendances qui sont des fiss. lesquels appartiennent à M. V. Cherbonnier qui n'a qu'un bail de trois ans de l'emplacement sur lequel ils se trouvent, savoir, cent soixante pieds de largeur et face au fleuve avec la profondeur parallèle jusqu'à la barrière du fond actuel de la cour du moulin. M. Cherbonnier ne payant rien la première année mais payant pour les deux autres deux cents piastres par an, à l'expiration du terme il sera tenu de retirer l'établissement de dessus la terre.

Avec les propriétés ci-dessus et en un seul et même lot seront vendus les soixante esclaves ci après désignés étant les mêmes qui jusqu'à ce jour ont été employés à cultiver l'habitation et à faire le sucre, savoir,

Joe Even commandeur, âgé de 32 ans; Hercules 25 Lewis Jerry 30; Roger 50; Thompson 56; Abram 50; Dick 30; Menca, excellent tonnelier, 50; George 25; Frederick 42; Aaron 33; Joe White 32; Yellow Isaac excellent charpentier, 40; Isaac Glover 32; Green 2; Old Henry 59; Big Jim 50; Charles Glover, son, 40, Talbert 36; Brother 20; Darby 36; Moses 27; William 28; Nathan 27; Frank 18; John 14; Little Joe 11; Ben 14; Washington 14; Tom 16; Old Will, infirme, 54; Thornton 21; Jacob 23; Jr. Rapo 40; Lewis Tanster 26; Paul, créole, 34; Lucy Frank 16; Dendy 55; Amsey 26; Charlotte 12; Kate 16; Betsey 32 et ses enfans Frances 10 ans et Clara; Elvina 26 et ses enfans; William 5 ans; Eliza 3 et Edmund 6 mois; Louisa 23; Rose 21 et son fils Enoch 1 an; Polly 24 ans et ses enfans Victoria de 6 ans Adèle 3 ans, Mathilde 21 et son fils John d'un an; Thomas 48 ans et son fils Adam d'un an; Patsey 50. Tous ces esclaves habitués aux travaux de cette habitation et les connaissant parfaitement. Il y a dans le moulin à scie et appartenant à l'habitation; un moulin lorsque pendant trois mois après la vente sera mû par la machine du moulin à scie, après ce temps l'acquéreur devra le retirer et pourra l'annexer à la machine du moulin à sucre.

Tous les objets ci-dessus décrits seront vendus en un seul lot.

N. B. Par convention nouvelle avec M. Cherbonnier, l'acquéreur de l'habitation sucrerie aura la faculté d'éteindre le bail de trois mois et de devenir en même temps propriétaire du moulin à scie, pour la somme de $7000 payable moitié à un an et moitié à deux ans en billets bien endossés; mais il devra déclarer au moment de l'adjudication, faute de quoi le moulin à scie avec son bail sera sur le champ vendu aux enchères publiques, payable aux termes ci-dessus. La vente de ce moulin comprendra toutes les bâtisses, accessoires, moules, forge, cheval et tout le mobilier servant à sa conduite.

Des inventaires du mobilier de l'habitation ainsi que de ceux du moulin sont déposés, 1. sur les lieux, 2. à la Nouvelle Orléans, chez M. H. F. Debtieux.

2. Une habitation située à la paroisse St. Jacques sur la rive gauche du Mississipi, à 22 lieues environ au dessus de la Nouvelle Orléans, ayant cinq arpens de face au fleuve entre les lignes fermant deux degrés courant jusqu'à 40 arpens dans la profondeur, ayant en plus la double concession qui y appartient, laquelle a été achetée des Etats Unis, le tout borné en haut par Valentin Thérinot et en bas par les héritiers de J. Tomlet. Aussi un autre morceau de terre séparé ci-dessus précédent seulement par la terre des héritiers Tomlet ayant un arpent de face et 40 de profondeur la double concession qui lui appartient. Sur l'habitation il y a une excellente maison de maître, divers autres édifices et de beaux arbres fruitiers et pacaniers.

3. Un grand appareil pour la fabrique de sucre d'après le procédé d'A Leon, se composant principalement d'une chaudière à bascule, de cinq grandes chaudières carrées, de bacs, baltes et pompes, le tout en ouvrage.

4. Un moulin à sucre horizontalement, avec ses engrenages et sa charpente, c'est le même qui servait sur l'habitation avant l'achat des nouveaux moulin et machine présentement à son usage.

CONDITIONS.

L'habitation, les esclaves, &c. compris dans le premier lot ainsi que les terres à St. Jacques seront payables un quart comptant, un quart à un an, un quart à deux ans et un quart à trois ans du jour de la vente; pour les sommes à terme il sera donné des billets endossés à la satisfaction de tuteur et aux des héritiers mineurs de défunt et hypothèque spéciale sur les propriétés vendues. Les actes de vente, et les vendeurs le requièrent lors de la vente seront passés à la Nlle Orléans, devant Théodore Seghers, notaire public, autrement ils le seront devant le juge de la paroisse de l'Ascension.

L'appareil en cuivre et le moulin à sucre seront vendus payables dans un an du jour de la vente, en billets endossés de la manière énoncée plus haut.

La livraison des biens vendus ne sera donnée qu'après que l'argent et les billets auront été fournis; tous les actes déposés entre les mains du notaire ou passera les actes de vente.

Pour plus amples informations, s'adresser sur les lieux ou à la Nouvelle Orléans, rue de la Douane, no 91, à M. H. F. Debtieux. 24 jan—25 23,28,31 2,4

PAR J M BACH
LE sera vendu samedi prochain, 4 février, à midi, à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins.
236 lots dans la ville de Benton. Benton est bien connue comme une des villes les plus florissantes de la rivière Ouachita; elle est située dans la paroisse de Catahoula, en face Harrisonburg; et par sa position doit avoir tout le commerce de cette partie du pays d'après toutes les améliorations projetées, et celles déjà complètes, parmi lesquelles est le chemin à coulisses de Natchez, elle deviendra promptement une place importante; voyez le plan à la Bourse. Conditions avantageuses.
L'acte de vente pardevant M. J. B. Marks, notaire public; aux frais de l'acquéreur. 1 fev

PAR JOHN M. BACH.
LE sera vendu samedi, 4 février, à midi, à la bourse de l'Arcade, rue des Magasins:
26 lots de grande valeur à Carrollton, dont treize s'étendent de la Grande rue jusqu'à la rivière, entre les rues Burdet et Adams, ayant chacun une façade de 30 pieds 4 pouces 1 ligne sur la Grande rue, sur une profondeur irrégulière de 210 à 260 pieds.
Les 13 autres lots vont de la Grande rue à la Grande route ayant façade sur les deux; 30 pieds 4 pouces 1 ligne sur 130 pieds de profondeur.
La situation de ces lots est égale à ceux de Carrollton, étant exactement en face la nouvelle course, qui avec leur grande profondeur et les autres avantages augmente de beaucoup leur valeur. Conditions à la vente. 1 fev

LE sera vendu mercredi 8 février prochain, par M. Barnett Senr. l'esclave Marc Antoine, âgé d'environ 31 ans, assez bon cuisinier et cigarier. Le dit esclave sera vendu pour le compte et risque de Samuel Cohen, qui ne s'est pas conformé aux conditions de la vente du 21 Janvier 1837. 28 jan

PAR F. L'UTILLET & DELERY
LE sera vendu samedi, 4 février 1837, à midi, à la bourse Hewlett,
Deux Maisons et Terrains ci-après décrits et conformément au plan déposé à la Bourse:
Le No. 1—Une maison située au faubourg Washington, rue Casa Calvo, entre les rues Montégut et Clouet, sise sur un terrain mesurant 42 pieds de face sur 73 pieds, 6 pouces de profondeur.
Le No. 2—Une maison attenant à la précédente, sise sur un terrain mesurant 41 pieds 6 pouces de face, sur 73 pieds, 6 pouces de profondeur. Les deux maisons sont composées de 4 appartemens, une galerie et un cabinet de chaque côté; les façades sont faites en murs de 8 pouces d'épaisseur, avec corniches; les dites façades sont enduites en ciment hydraulique. Le tout parfaitement conditionné et neuf avec une cuisine en bois composée de quatre appartemens et 2 cheminées doubles, un puit et les fosses de latrines sont aussi en briques.
Plus 4 terrains situés au faubourg Washington, rue Montégut et formant encoignure Montégut et Moreau mesurant chacun 25 pieds de face sur 100 de profondeur, conformément au plan.
Conditions; 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement, et si lesdits billets ne sont pas exactement payés leur échéance ils porteront intérêt à raison de 10 pour cent par an jusqu'à parfait paiement.
26 jan—4t

Vente d'une belle Propriété.
PAR ISAAC McCOY, HEWLETT & CENAS.
LE sera vendu à l'encan, les lots de la ville de Shrewsbury, à 11 heures. Samedi, 24 février 1837, à l'Arcade de Banks.
Cette ville comprise dans la plantation de feu Daquin, et forme la plus belle portion. Elle s'étend depuis le Mississipi jusqu'au lac Pontchartrain.
Le chemin à coulisses de Carrollton sera bientôt continué sur cette propriété elle est traversée par le chemin à coulisses de Nashville et le chemin de la Métairie.
Toute l'étendue de la ville a été explorée avec grand soin par M. Wilkinson, et d'après son rapport le terrain sont très élevés, bien boisés et dans une belle position. Les acheteurs auront l'avantage de choisir des lots dans le voisinage de l'une des superbes positions que nous allons décrire. 1o. la partie qui fait face au fleuve Mississipi; 2o. celle qui longe le chemin à coulisses de Carrollton; 3o celle qui fait face au chemin à coulisses de Nashville et celle qui touche le chemin de la Métairie; 5 la partie qui fait face au Lac Pontchartrain. La vente en sera réservée, et elle offre pour l'établissement ou la spéculation plus d'avantages que toutes celles qui ont eu lieu pendant la saison.
Conditions: Un quart payable dans 6 mois et la balance à 1, 2 et 3 ans, en billets approuvés et endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés pardevant H. B. Cénas, not. pub. aux frais des acquéreurs.
Le plan sera déposé à l'Arcade de Banks, le jeudi, 2 février. 31 jan

PAR T MOSSY & GARIDEL.
LE sera vendu samedi, 4 février, à midi, à la Bourse encoignure des rues Chartres et St. Louis.
6 terrains de valeur, situés au faubourg Marigny à l'encoignure des rues Grand Hommes et des Poëtes, conformément au plan dressé par N. Rellieux et Co. et exposé à la Bourse.
Ces terrains méritant l'attention des personnes qui désirent acheter des lots bien situés dans un endroit d'une population permanente.
Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés par H. Pedesclaux, notaire public aux frais des acquéreurs.

FARINE DE MAIS—50 barils [illegible] et à vendre par (28 jan) R GRONING & Co.

THIRTY DOLLARS REWARD.
The above reward will be paid to whoever will apprehend in jail George, a negro well known in the city, having been in the subscribers store more than three years.
j31 F. HENRY & LAURANS.

10 DOLLARS REWARD.
The above reward will be paid to whoever will apprehend and lodge in jail, the mulatto Richard, runaway from his master, Mr. A. GRAIHLE, ten days since. He is about 18 years old, speaks French and English and lisps much. He is well known in the city. j31

$6 REWARD.
The above reward will be paid to whoever will apprehend and lodge in the jail of the Municipality, HONORE, a negro, belonging to the succession of Jnan. Bonant Macarty; he is 45 years old, speaks French and English by notice to 31 Royal st j31

15 DOLLARS REWARD.
Will be paid for the apprehension of the mulatto woman, FINE, runaway a month ago. Said mulatto is very well known, as a Cake merchand.
Captains of vessels and steamboats are warned not to harbor said slave, under the penalty of the law.
jan 31 MRS LACOUTURE,
Burgundy st, corner of St Louis.

$15 REWARD.
Runaway the 25th of this month from the subscriber, MARIA, 23 or 24 years old, griffe, she is 4 or 5 feet 10 inches high. When she went away, she was dressed in blue, and has been many times in the market, having on her right leg a swell on the ancle. The above reward will be paid on her being lodged in jail and giving notice at this office.
Captains of vessels and others are warned not to employ or harbor said slave.
jan 31 T MAYRONNE.

$25 REWARD.
RANAWAY from the Subscriber, the mulatto Charles, about 17 or 18 years old, 5 feet 4 or 5 inches high, having a scar on his right cheek. Captains of vessels and others are warned not to employ or harbor such slave. The above reward will be paid on his being lodged in jail or brought back to Mr André Cout, auburg St M[illegible] Corondelet and Roome sts, or at Mrs Henry Brognard, a widow at Mr Henry Lafargue confectioner Orleans street. j30

$20 REWARD
WILL be given to the apprehension of negro boy **Jim**, aged about 25 years, 5 feet 8 inches in height, having a cast in his right eye, he is a little lame in his left leg; he had on when he ran away a blue jacket, and a sky blue pantaloons; he also took his clothes with him. He is generally followed by an uncommon size water dog chocolate color.
Captains of vessels and steam boats are forewarned not to harbor said slave, under the penalty of the law.
Call at No 47 Conti street. jan 25

$100 REWARD.
RANAWAY, Nov. 5th, the Mulatto Henderson, about 35 years old, 5 feet and a half high, strong built, lightly marked with the Small Pox, most likely he will try to pass for a freeman being in the habit of having passports. He was dressed with cottonade pantaloons, a woollen long cloak, and wore a straw hat. As Henderson has been but a short time with his present master, it is to be supposed that he does not remember his name, and that he will say to belong to Mr. Justin Bossier.
The above reward will be paid on his being lodged in Jail and giving notice to the Bee office.
Captains of vessels and others are warned not to employ or harbor said slave. 23 jan

$25 REWARD.
RANAWAY, on the 15th January, inst. from the steam boat Two Friends, now lying at Mr. Byrne's ship yard, the boy **Joseph Creighton**, belonging to the Board of Public Works. He is 25 years old, 5 feet 5 inches tall, light black pox marked; had on when he left me a black cloth cap, blue jacket and lindsey pantaloons; he speaks both English and French, and had lived in the city previous to his being purchased by the Board of Public Works.
The above reward will be given to any person who will apprehend him and lodge him in Jail, or return him to me on board, or to Mr F. Rousseau, Secretary of the Board of Public Works, Toulouse street, 27.
Wm. MAYO, Sup. of Public Works
jan 23 Captain of the S. B. Two Friends.

$10 REWARD.
THE above reward will be paid for the apprehension and delivery in the jail of this City, a negro woman named Marcelite, runaway since Christmas day from the subscriber the Foundry of New Orleans). She is of the common size, a small waist, large mouth, thick lips and hardly any teeth in front; she has been seen very often on the road street, and at the corner of old Basin.
jan 20 3 T. VAURIGAUD

LODGED at the Jefferson parish jail, a negro woman, named Théresa, belonging to Mr. Chalon. The owner is requested to take her and claim, according to law.
J 21 JACQUES CHARBONNET, Sheriff

DETAINED in the Jail—In the parish of St. John the Baptist.
A Negro woman of the name of Rose and her child, belonging to Mr Hervey of Bayou Lafourche LUMINAIS, Sheriff.
jan 19

Judiciary Advertisements.

STATE OF LOUISIANA—First Judicial District Court—Mateo Fiol vs. His creditors, for a Respite—No 13174—It is ordered that a meeting of the creditors of the petitioner be called before H. R. Cenas, Esq. not. pub., on Monday the 13th of February next, at 10 o'clock a. m. for the purposes mentioned in the petition this day filed,—in the mean time, all judicial proceedings against his person and property are stayed. J P Benjamin, Esq. it is appointed by the court to represent the absent creditors.
Witness, the Hon. Charles Watts, Judge of the Court aforesaid, this 10th day of January, 1836.
THEO. LEWIS, Deputy Clerk

MAYORALTY OF NEW ORLEANS
Council of the 1st Municipality.
Sitting of January 2, 1837.
RESOLVED that this Council considering as important the continuation of Claiborne street, opening in the whole extent of Municipality No 1st, do hereby ordain and decree the opening of said street. The Mayor and the city attorney are hereby requested and required, to put into execution the present resolution, in that which concerns them by complying with the provisions of the law of the 3d April 1832 in relation to the opening, distribution and the improvement of the streets &c.
(Signed) PAUL BERTUS, Recorder.
Approved Jan 7, 1837. Signed D PRIEUR, Mayor.
A true copy, THEARD, Secretary.
Agreeably to the foregoing resolution and by virtue of the first and second sections of the law approved the third April 1832, notice is hereby given that the intention of the Council of Municipality No 1st, is to cause Claiborne street to be extended, by a straight line, from the place where it is now stopped near Ursulines street, to Esplanade street. The said prolongation is to be effected across the properties of the following persons, Charles Descoudreaux, Prosper Azeur Chalon, Martinez, Cheval, heirs of Grillon, Lauriat, N Rilieux, Elisee Rilieux, Dr. Puisson, Moreau, Hugh Pedesclaux, N Gerbe, and Anthony Fernandez.
jan. 18 D PRIEUR, Mayor.

MAYORALTY OF NEW ORLEANS.
COUNCIL OF THE 3d MUNICIPALITY.
Sitting of Dec. 23, 1836.
RESOLVED, That the Mayor be and is hereby authorised to notify in two papers published in this city in English and French, agreeably to law, the intention of the council to take the steps prescribed by the law for the opening of Esplanade street as far as Bayou St. Jean.
It is moreover Resolved, That the surveyor of the 3d municipality be and is hereby authorised to furnish the Mayor and the Attorney with a descriptive list of the grounds through which the line marked out for the opening of Esplanade street will have to pass, with the names of the proprietors as far as he may be able to ascertain them.
Signed, L. U. GAIENNIE, Recorder.
Approved the 30th Dec. 1836.
A true copy. Signed, D. PRIEUR, Mayor.
THEARD, jr. Secretary.

Agreeably to the foregoing resolution, and by virtue of the first and second sections of the act approved the 3d April, 1832, concerning the opening and improvement of the streets and public places of the city of New Orleans. Notice is hereby given, that it is the intention of the Council of the 3d Municipality to have Esplanade street extended in a straight line from Rampart street to the Bayou St. John, as soon as the formalities prescribed by the said act shall have been duly attended to; the projected prolongation of Esplanade street to be effected across the properties hereinafter described:

In suburb Tremé, across the properties belonging to J. Mager, F. Boudore, f. c. m.; Jn. Doliolle, f. c. m. B. Plauché, Marie-Louise Dauphin, f. c. w.
Near the Bayou Road, across the properties of Widow Castanedo, L. Moreau, H. Audler, E. N. Henry, Widow Zardé, f. w.; Fine Wadalix, f. w.; heirs of Pre. Darby, and B. Coquet.
In suburb St. John, across the lots marked on the original plan of said suburb under the following Nos.—3, 4, 5, 6, 7 and 8 of square No 3; 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 of square No 8, 7, 8 and 9 of square No 13; 3, 4 and 5 of square No 14; 1, 2, 3, 4, 5 and 7 of square No 17; 6, 8, 9, 10, 11 and 12 of square No 24; 10 and 12 of square No 26; and part of a portion of land bearing No 32, Messrs Barthet and Watkins, and the heirs of Clark are owners of the most part of said lots, the other proprietors are unknown.
In suburb Pontchartrain, across the lots marked on the original plan of said suburb, under the following Nos; 22, 23, 24 and 25 (owners unknown); 72, 73, 74, 75 and 76, owned by Mr Daniel Jenhartt and his children; 91 and 92, (owners unknown;) 88, 89 and 90, owned by Mr. Jn. Clarr; 158 and 159, which are said to belong to Fs. Percy.
At the bayou St. John, across the properties belonging to Messrs, Evariste Blanc, Albert Michel, F. Frey and Rennes. D. PRIEUR, Mayor. j27-20

IN the United States District Court Eastern District of Louisiana—United States [illegible] Forfeiture—No 2960—By virtue of a writ of venditioni exponas to me directed in the above mentioned suit, will be sold at the Marshalls office in the Customhouse on Saturday the fourth day of February next, at 12 o'clock, at noon.
Nine cases of Furniture seized in the above mentioned suit, and decreed forfeit.
j 19 J. H. HOLLAND, Marshal.

THE subscriber, intending to discontinue business, offers for sale his entire stock of jewelry, watches, clocks, mantle, astral and hanging lamps, silver, japan and plated-ware, forming a rich and fashionable collection, purchased by himself in Europe. No pains nor expense having been spared in the selection, the same, he believes, is not equalled in any in the United States. The whole is offered on reasonable terms, at private sale until the 15th of April, if not disposed of previous to that time, it will then be offered at auction.
The store, with fixtures complete for the business together with the dwelling house No 75 Chartres street, at present occupied by the subscriber, is also offered on lease. For particulars apply to
ANTHONY RASCH,
No 75 Chartres st
N. B. On the premises is a silver smith's shop, containing tools sufficient for twenty workmen.
jan 10

BISCUITS au Soda, et Biscuits pour les navires constamment en main, et à vendre par
R. F. NICHOLS,
1er fév Encoignure Camp et Natchez.

CARTES DE COTON—50 caisses de la manufacture de Whittemore, à vendre par
COIT & Co.
1er fév 20 Rue de la Douane.

AUX MARCHANDS—Assortiment d'objets confectionnés, de première qualité, à des conditions avantageuses, et garantis pour l'exportation à vendre par R. [illegible]
1er fév [illegible] Camp.

CHARBON de Liverpool, de la première qualité, à vendre en gros, à des conditions avantageuses et livré à domicile pour $3 le baril
W C & [illegible] MURPHY.
1 fev [illegible]

MELASSES—150 barils à vendre par
[illegible] SMITH.
31 jan—3

PIEDS DE PORC—18 barils [illegible] à vendre par GRIVOT & PAIGE.

TERMS OF [illegible]
SUBSCRIPTION—[illegible] payable [illegible] will be received [illegible]
2. No subscription [illegible] unless an agent in this city [illegible] payment may be made for [illegible] be made one year in advance.
3. No subscription either for [illegible] will be stopped unless the arrears are paid [illegible] wishing to discontinue [illegible] the same one month [illegible] expiration [illegible]
4. Advertisements to be published [illegible]. None in one language [illegible] one dollar per ten lines [illegible] each language [illegible] insertions.
5. Advertisements published [illegible] charged the same as a first insertion [illegible] each insertion and [illegible]
6. Advertisements which [illegible] to the number of [illegible] until stopped, and [illegible]
7. Annual subscriptions [illegible]
8. All letters directed [illegible] otherwise they will remain [illegible]
9. Subscribers who [illegible] regularly are requested [illegible]
10. Carriers of the Bee [illegible] to stop a subscription.

[illegible] Regular Packet from [illegible] Missouri Fulton [illegible] For balance of freight or passage [illegible] EASTMAN [illegible]

Regular Packet from [illegible] [illegible] 2 o'clock, A. M. [illegible] apply on board or to GRIVOT & [illegible]
N. B. The above is a new [illegible] for passengers. Any [illegible] daily attended to.

Regular Packet between [illegible] Attakapas [illegible] Monmouth [illegible] EASTMAN
P. S. Debts contracted [illegible] unless [illegible]

Coastwise.

FOR NORFOLK [illegible] RICHMOND.
The fine brig Orion [illegible] ROBINSON & [illegible]

FOR [illegible] PORTSMOUTH [illegible]

FOR MOBILE.
The River—The superb [illegible] apply to [illegible]

FOR NEW [illegible] The A 1 brig Gouv. Coddington [illegible] having part of her cargo engaged [illegible] BAILEY & [illegible]

FOR CHARLESTON [illegible]
FOR BOSTON [illegible] The Leonidas, [illegible]
FOR BALTIMORE [illegible] Argo [illegible] HOSKINS [illegible]
FOR PHILADELPHIA [illegible] Daniel Kelby [illegible]
FOR NEW YORK [illegible]

European T[illegible]

FOR HAVRE [illegible]
FOR LIVERPOOL [illegible] ship Roger Sherman [illegible] L H GALE
FOR LIVERPOOL [illegible] Jacob Perkins [illegible]
FOR HAVRE [illegible] Robert Bo[illegible]
LOADING FOR [illegible] Everett [illegible] B. JUETTE
FOR HAVRE [illegible]
FOR HAVRE [illegible] of THREE passengers [illegible] BAILEY
FOR HAVRE—[illegible]
FOR LIVERPOOL [illegible] SAMUEL [illegible]
FOR BALTIMORE [illegible]
FOR LIVERPOOL [illegible] HOSKINS
FOR LIVERPOOL [illegible]
FOR LIVERPOOL [illegible] Arab [illegible]
FOR MARSEILLES [illegible] Renown [illegible]
FOR LIVERPOOL [illegible] copper fastened [illegible] SAMUEL [illegible]
FOR LIVERPOOL [illegible] Abbotsford, Capt M[illegible] A C G[illegible]
FOR HAVRE [illegible] ship Mary [illegible] L H GALE
FOR LIVERPOOL [illegible] Kutusoff [illegible] L H GALE
FOR HAVRE [illegible] Geo Barstow [illegible]
FOR HAVRE [illegible] The splendid [illegible] Bangor, J Dyer [illegible] BAILEY
FOR HAVRE [illegible] L H GALE
FOR LIVERPOOL [illegible] The A 1 ship John [illegible] Dyke master [illegible] JAMES REED
FOR HAVRE [illegible]
EXCHANGE on New York [illegible]